



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE MÉDECINE

CONVENTION DE STAGE INTRA-CURSUS

dans le cadre du

Bachelor en médecine humaine

Entre

L'organisme/entreprise d'accueil

Nom :

Adresse :

Représenté(e) par :

Nom : (préciser sa fonction)

Téléphone :

E-mail :

Ci-après « l'organisme/entreprise »

Et

l'Université de Genève,
24 rue du Général-Dufour, 1211 Genève 4, Suisse,
soit pour elle,

la Faculté de Médecine
Rue Michel-Servet 1
CH-1211 Genève 4
Ci-après « la Faculté de Médecine »

Représentée par :

Pr Mathieu NENDAZ, Vice-doyen en charge de l'enseignement
et

Le responsable académique du stage

Dr Thomas LAUMONIER

Téléphone : 022 379 5470

E-mail : stagedesoins-med@unige.ch

Et

l'étudiant-e stagiaire

Nom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Préambule

Dans le cadre du plan d'étude de la 3^{ème} année Bachelor en médecine humaine, les étudiant-es doivent effectuer un stage d'immersion en milieux de soins.

La validation du stage, au sens des directives facultaires et des règlements et plans d'études applicables, donne droit à 2 crédits ECTS.

A cette fin, les parties signataires conviennent ce qui suit :

1. Objectifs du stage

Le stage s'inscrit dans le cadre de la formation universitaire et du projet professionnel du stagiaire. Il a pour but la transposition des connaissances académiques acquises en milieu professionnel, ainsi que la préparation à l'entrée dans la vie active. Il doit avoir un caractère formateur et ne peut ni ne doit en aucun cas être assimilé à un emploi.

Au terme du stage, le-la stagiaire recevra de l'entreprise/l'organisme une attestation de stage indiquant sa durée ainsi qu'une évaluation des prestations et des activités effectuées.

Les modalités d'évaluation du stage sont précisées dans le plan d'études applicable au cursus d'études considéré ainsi que dans des directives facultaires, lesquelles sont jointes en annexe de la présente convention et en font partie intégrante.

Objectifs pédagogiques

Actions de soins et d'accompagnement.

Activités de communication.

Activités de collaboration.

2. Tâches à accomplir et responsabilités du/de la stagiaire au sein de l'organisme/entreprise

Actions de soins et d'accompagnement.

- Accompagnement des patients-es pour des examens, des traitements, des activités de la vie quotidienne, des activités socio-éducatives.
- Aide au lever, à la marche, à la mobilisation. Anticiper les chutes.
- Aide à l'utilisation de moyens auxiliaires.
- Aide aux soins corporels et à l'habillement.
- Installation du/de la patient-e: confort, précautions, sécurité.
- Aide aux changements de position et aux transferts.
- Utiliser des outils cliniques : échelles de douleur, dépistage du risque nutritionnel.
- Observation des prises alimentaires, aide aux repas.
- Observation de la peau et de l'état d'hydratation.
- Prise des paramètres vitaux : pouls, tension artérielle, fréquence respiratoire, température et transcription des résultats.
- Adopter la bonne conduite à tenir en cas de malaise ou de situation d'urgence.

Activités de communication.

- Entrer en relation avec les patients-es, l'entourage, les professionnels et entretenir des rapports respectueux.
- Exercer les techniques qui favorisent la communication : écoute active, reformulation, adaptation du langage et du vocabulaire.
- Repérer les obstacles à la communication.
- Adopter des comportements et attitudes favorables à la communication : empathie, non-jugement, authenticité, gestion des émotions.

Activités de collaboration.

- Situer l'institution dans le contexte genevois ou régional.
- Identifier la mission de l'institution et les besoins en santé des personnes accueillies dans l'institution ou le service dans lequel se déroule le stage.
- S'intégrer dans l'équipe et respecter son statut de stagiaire.
- Transmettre les observations et informations oralement ou par écrit à qui de droit.
- Se conformer aux pratiques et usages de l'équipe et de l'institution.
- Entrer en contact avec différents professionnels du service ou de l'institution et explorer les activités et responsabilités de chacun en lien avec leur activité auprès des patients-es.

3. Engagements des parties

3.1 La Faculté

La Faculté définit les objectifs du stage et désigne le Dr Thomas LAUMONIER en tant que responsable académique chargé-e de :

- veiller à ce que le stage proposé réponde aux objectifs pédagogiques du stage en relation avec le cursus d'études considéré;
- évaluer et valider l'attestation de stage remise par l'organisme/entreprise d'accueil ;
- observer un devoir de discrétion sur les informations confidentielles concernant l'organisme/entreprise d'accueil ;
- renseigner les autres parties sur toute question liée aux stages ;
- servir d'intermédiaire en cas de problème signalé par l'organisme/entreprise ou par le/la stagiaire, notamment en organisant une séance tripartite.

3.2 L'organisme/entreprise d'accueil

L'organisme/entreprise accueille le/la stagiaire et lui donne les moyens de réussir sa mission, notamment en :

- désignant comme tuteur-trice compétent-e et expérimenté-e chargé-e d'encadrer et de conseiller le-la stagiaire ;
- effectuant, le cas échéant, les démarches nécessaires en matière d'assurances
- informant le/la stagiaire sur les objectifs que celle-ci doit atteindre ;
- mettant à sa disposition un encadrement adapté ainsi que les outils et instruments nécessaires à la réussite de ses tâches ;
- établissant une attestation de stage indiquant sa durée ainsi qu'une évaluation des tâches effectuées et de la qualité de la contribution du/de la stagiaire ;
- informant le/la stagiaire et le/la responsable académique en cas de modification de la nature du stage, ou de toute autre modification substantielle ;
- obtenant une autorisation de travail si le/la stagiaire est étranger-ère et en requiert une ;
- respectant les règles de droit applicables au stage ;
- participant, le cas échéant, à une séance tripartite en cas de problèmes rencontrés.

3.3 Le-la stagiaire

Le-la stagiaire s'engage à :

- accomplir les tâches qui lui sont confiées par l'organisme/entreprise d'accueil avec soin et selon ses compétences ;
- se conformer aux règles et directives internes de l'organisme/entreprise d'accueil ;
- observer un devoir de diligence et de discrétion à l'égard de l'organisme/entreprise d'accueil en respectant notamment une obligation de confidentialité définie par celui-ci ;
- prendre les mesures nécessaires pour être couvert-e durant son stage par une assurance maladie et vérifier avec l'organisme/entreprise qui l'accueille la question de la couverture d'assurance en matière d'accident professionnel;
- respecter les exigences propres à sa formation universitaire ;
- participer, le cas échéant, à une séance tripartite en cas de problèmes rencontrés.

4. Rémunération

Le stage n'est pas rémunéré.

5. Durée du stage et vacances

Le stage se déroule du au

A un taux d'activité de 100 %, représentant 40 heures hebdomadaires.

La personne stagiaire a droit à jours de vacances conformément à la législation applicable au lieu du stage.

6. Lieu du stage

.....
.....
.....
.....
.....

7. Évaluation du stage

A la fin du stage, la personne responsable du stage dans l'organisme/entreprise d'accueil mentionnée au point 3.2 fournit au responsable académique mentionné au point 3.1, une attestation qui porte sur la qualité des prestations du/de la stagiaire relativement aux objectifs, tâches et responsabilités endossées durant le stage.

8. Règlementation applicable

Les rapports entre le-la stagiaire et l'organisme/entreprise d'accueil durant le stage relèvent de la législation applicable au lieu dudit stage.

L'organisme/entreprise d'accueil est tenu-e de respecter les obligations légales et administratives qui lui incombent, notamment en matière d'assurances.

Les rapports entre le-la stagiaire et l'Université sont régis par la règlementation applicable à son cursus d'études.

9. Entrée en vigueur, durée, modification et résiliation de la présente Convention

La présente Convention doit être signée avant le début du stage. Un exemplaire doit être remis à chacune des parties.

Elle entre en vigueur au premier jour du stage et se termine au dernier jour de celui-ci, sans qu'une résiliation ne soit nécessaire.

Il peut y être mis fin avant cette échéance en cas de justes motifs, moyennant une notification écrite aux autres parties, et pour autant qu'une conciliation tripartite (cf. engagements respectifs tel que mentionnés au point 3) n'ait permis de régler le différend, sauf si celle-ci apparaît d'emblée inutile ou impossible.

Toute modification de la présente Convention doit faire l'objet d'un accord écrit et signé par les parties.

* * * * *

Annexe(s) : Directive(s) facultaires à mentionner ici et à joindre

Pour l'Université de Genève
Le Vice-doyen en charge de l'enseignement, Faculté de Médecine M./Mme : ... Pr Mathieu NENDAZ Date : ... Tampon et Signature : ...
Le responsable académique du stage, Faculté de Médecine M./Mme : ...Dr Thomas LAUMONIER Date : ... Signature : ...

Pour l'organisme/l'entreprise
M./Mme : ... Date : ... Tampon et Signature : ...

Le-la stagiaire
M./Mme : ... Date : ... Signature : ...

Ce formulaire doit être adressé signé à : stagedesoins-med@unige.ch et doit aussi être déposé sur votre GPS si possible.